

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18 JAN. 2018

Dossier complet le :

18 JAN. 2018

N° d'enregistrement :

F2018-3369

1. Intitulé du projet

Projet de création d'une nouvelle station d'épuration (STEP) à Niederlauterbach et démolition de la STEP existante

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 5 6 7 0 1 1 5 2 0 0 0 2 5

Forme juridique

Etablissement public Syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	Défrichement de 1 ha (10 000 m ²) nécessaire à l'implantation de la nouvelle STEP de Niederlauterbach.
a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie >0,5ha	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la réalisation d'une nouvelle station d'épuration sur le territoire communal de Niederlauterbach. Cette station réceptionnera les effluents des communes suivantes : Niederlauterbach, Oberlauterbach, Salmbach, Scheibenhard, Scheibenhardt (Allemagne) et Schleithal.

La création de cette nouvelle station d'épuration nécessitera le défrichement d'un boisement d'âge mûr sur une superficie de 10 000 m².

La STEP actuellement en fonctionnement (depuis 1981) sera démolie à l'issue de la création de la nouvelle STEP de Niederlauterbach.

4.2 Objectifs du projet

La station d'épuration actuelle de Niederlauterbach dispose d'une capacité nominale de 4 400 habitants. Elle réceptionne les eaux usées provenant de 6 communes pour un total de 4 428 habitants.

L'objectif du projet est de permettre la création d'une station d'épuration d'une capacité nominale de 7 500 équivalent habitants.

L'actuelle STEP vieillissante de Niederlauterbach (mise en service en 1981) n'est plus adaptée sur le plan hydraulique depuis de nombreuses années, ce qui conduit à des pertes conséquentes de pollution par le réseau d'assainissement et par la surverse du bassin d'orage, même par temps sec. La création d'une nouvelle STEP doit permettre de corriger ces dysfonctionnements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de travaux nécessaire au projet de création de la STEP de Niederlauterbach se déroulera en deux étapes.

Dans un premier temps, la parcelle accueillant le projet sera défrichée (surface = 10 000 m²).

Une fois le site de projet défriché, les travaux de création de la STEP pourront débuter.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la STEP de Niederlauterbach réceptionnera les effluents des 6 communes suivantes : Niederlauterbach, Oberlauterbach, Salmbach, Scheibenhard, Scheibenhardt (Allemagne) et Schleithal.

Les eaux usées qui seront traitées à la station nouvellement construite seront renvoyées dans le fossé bordant la zone de projet. Ce fossé se déverse dans la Lauter, à 190 m au Nord de la future STEP.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de défrichage (surface à défricher de 1 ha).

Le projet est également soumis à une analyse des incidences sur les sites Natura 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface à défricher	10 000 m ² (soit 1 ha)
Emprise de la STEP	Environ 3 800 m ² (soit 0,38 ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Niederlauterbach

Route départementale 3 (RD 3), côté
Nord

Parcelles cadastrales n°59

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet intersecte le périmètre de la ZNIEFF de type I "Vallée de la Lauter de Wissembourg à Scheibenhard" (n°420030070) sur sa partie Nord-Ouest. La majorité du projet se situe en dehors de la ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide sur critère "Habitats" de l'Arrêté du 24 juin 2008 identifiée lors de prospections réalisées le 10 juin 2017. Cette zone humide se trouve en partie basse du site et n'est que partiellement concernée par le projet. L'habitat humide est le suivant : Code EUNIS : G1.41 Aulnaie marécageuse ne se trouvant pas sur tourbe acide Code CORINE Biotopes : 44.3 Forêts de Frênes et d'Aulnes

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ou autre PPRN Pas de Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet intégralement inclus dans le site Natura 2000 suivant : Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR4201796 - La Lauter
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible de mettre en œuvre un rabattement de nappe durant la phase chantier afin d'éviter la mise en eau de la zone de travaux. En phase d'exploitation, aucun rabattement de nappe ne sera mis en œuvre.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux qui seront extraits en phase chantier (terres végétales essentiellement) provenant de la STEP seront autant que possible réutilisés sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement affectera deux types de formations végétales et plusieurs espèces animales : - Code EUNIS : G1.41 Aulnaies marécageuses ne se trouvant pas sur tourbe acide (superficie minimale impactée par le projet) et G1.63 Hêtraies médio-européennes (boisement dominant) - 12 espèces de chiroptères, 2 espèces d'amphibiens, 4 espèces de reptiles et une vingtaine d'espèces d'oiseaux
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact sur : - environ 5 000 m ² de boisement de Hêtres (code Natura 2000 : 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum) et 5 000 m ² de boisements non caractérisés (recolonisation forestière) - trois espèces de chiroptères d'intérêt communautaire : Murin à oreilles échanquées, Grand murin, Murin de Bechstein

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 ha de boisements (10 000 m ²)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Rejets d'eaux traitées vers la Lauter. Rivière où la pêche est autorisée. Aucune autre activité aquatique recensée le long de la Lauter.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera du trafic lors de la phase chantier : - grumiers et personnel pour le défrichage - engins de chantier, camions bennes - apport des matériaux de construction de la STEP En phase d'exploitation, la future STEP générera peu de circulation pour la livraison des réactifs, l'élimination des boues et le personnel d'exploitation
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit dû au fonctionnement des installations, mais ces nuisances acoustiques restent négligeables et sont déjà existante (ancienne STEP qui borde le projet). Le bruit de la nouvelle STEP devrait être inférieur au bruit généré par l'ancienne.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Odeurs liées au processus de traitement mais de faible ampleur. L'actuelle STEP de Niederlauterbach est déjà génératrice d'odeurs ; ce type de nuisances devrait être réduit avec les nouvelles installations.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eclairage de la STEP (nuisances déjà existantes avec la STEP actuelle)</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des eaux traitées provenant des 6 communes raccordées dans un fossé qui se déverse dans la Lauter, à 190 m au Nord. Pas de modification du volume rejeté par rapport à la situation actuelle (même nombre de communes raccordées), seule la qualité des effluents devrait être améliorée.</p> <p>Un pompage d'épuisement de fond de fouille sera mis en œuvre en phase chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>cf. réponse précédente concernant les rejets liquides dus au fonctionnement de la STEP et le pompage pendant la phase chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Boues d'épuration</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Défrichage hors de période d'activité des espèces :

- Défrichage favorable aux chiroptères : septembre-octobre
- Défrichage favorable à l'avifaune : septembre à février

Le défrichage sera réalisé entre septembre et octobre pour limiter les risques d'incidences sur la faune, et en particulier sur les oiseaux et les chiroptères.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

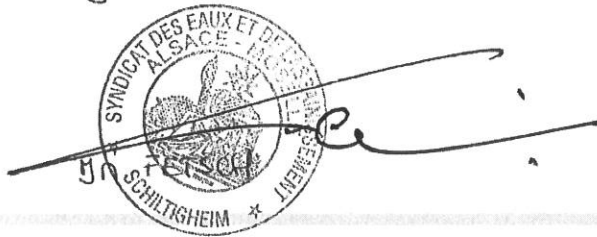
Fait à

Haquemau

le,

17 janvier 2018

Signature

The signature is a cursive scribble. The stamp is circular with the text "SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAGUENAU" around the top and "SCHILTIGHEIM * J.M.E.S." around the bottom. In the center is a coat of arms. A diagonal line is drawn across the stamp.

